

Table ronde Pénibilité – Fin de carrière

Des premières revendications SUD-Rail prises en compte

Ce mercredi 22 novembre, le DRH convoquait les fédérations cheminotes pour évoquer « l'accompagnement de la réforme des retraites et la pénibilité ». Dans sa déclaration liminaire, la fédération SUD-Rail a rappelé l'ensemble de nos priorités syndicales : prévention des risques professionnels, élargissement de la liste des métiers pénibles, dispositifs fins de carrière, ... Notre ligne est très claire : « Ne pas perdre sa vie à la gagner » ! **Pour SUD-Rail la question de la prise en compte de la pénibilité du travail et de la prévention est essentielle.** Notre travail syndical de ces derniers mois oblige le Groupe SNCF à lâcher des premières mesures, nous allons continuer à aller gagner des avancées pour l'ensemble des cheminotes et cheminots.

Le DRH revoit sa méthode : moins de passages en force !

Si les organisations syndicales se retrouvent en face de la direction SNCF pour évoquer des sujets « pénibilité et fin de carrière », cela fait suite à une énième attaque d'E Macron sur nos retraites. La fédération SUD-Rail va obliger le patronat à prendre des dispositions pour diminuer le plus possible les conséquences de la dernière contre-réforme. **Ce dossier est trop important ; nous refusons des discussions « à la va vite ».**

Le nouveau DRH, qui commence à s'adapter aux relations sociales avec les fédérations, a compris qu'il ne pourrait pas utiliser la même méthodologie que la table ronde

salariale du 08 novembre. Il a proposé un calendrier de négociations pour le 1^{er} semestre 2024 où seront évoquées des sujets tels que :

- L'élargissement de la liste des 81 métiers pénibles,
- La prise en compte des trimestres d'apprentissage,
- Les renégociations des dispositions CPA et Temps Partiel de Fin de Carrière.

Nous prenons acte de ces propositions et continuerons d'être forces de revendications en écoutant les demandes des cheminots de terrain !

Peu à peu ça avance ... grâce à notre ténacité !

Le climat social est monté d'un cran ces derniers jours, la SNCF ne pouvait pas aborder cette table ronde sans annoncer des mesures concrètes. Elle ne pouvait pas non plus éviter nos revendications portées à tous les niveaux de l'entreprise et par tous les moyens. Voici les annonces faites, et applicables dès le 1^{er} janvier 2024 avec effet rétroactif, par le DRH :

1. Evolution de la prime affectée à un emploi à pénibilité

- Majoration de 10 euros / mois des P1 et P2. Concrètement on passe à 26,12 €/ mois pour le P1 et 36,88€/mois pour le P2
- Création d'un P3 de 46,88€ à compter de 30 années d'exercice d'un emploi pénible.

2. Période de formation initiale (1^{er} emploi)

La direction revient sur une escroquerie qui revenait à ne pas prendre compte la période de formation initiale dans le déclenchement de la pénibilité. Mieux vaut tard que jamais, à partir du 1^{er} janvier 2024, cette injustice n'existera plus et est applicable partout ; aucun-e dirigeant-e de SA, de BU, d'Etablissement ... ne doit s'opposer à cette mesure.

3. Absences maladie (hors accident du travail et/ou maladie professionnelle)

La période d'absence maladie annulant l'année de « pénibilité » passe de 15 jours à 2 mois consécutifs. C'est une application moins restrictive de l'actuelle GRH 0938.

**2020 ne sera pas une année
« blanche » !**

La direction nous a confirmé que le 1^{er} confinement (2020) n'interrompt pas le décompte de l'exposition au titre de pénibilité.
Vérifiez votre situation et si besoin contactez un-e militant-e SUD-Rail.

ON PEUT PARLER
PÉNIBILITÉ AU
TRAVAIL ?



**En 2024, on va aller chercher encore plus
d'avancées sociales pour nos conditions de
travail et de vie !**